Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 29 (1982)

Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fribourg

Treize groupements de communes dans le district

La loi fédérale de 1978 est impérative: toutes les communes sont astreintes à la création d'un organisme de protection civile. Dans un canton-mosaïque comme le nôtre, la solution efficace et avantageuse réside dans la constitution de groupements intercommunaux. Une cinquantaine de ces organismes sont prévus sur le territoire cantonal, dont treize en Gruyère. Vuadens et Vaulruz ont déjà passé des intentions aux actes, en signant une convention de fusion, la première à l'échelon fribourgeois. Lundi, à Vuadens, M. Jean-Paul Donzallaz, chef de l'Office cantonal de la PC, entouré du préfet Placide Meyer, des syndics Konrad Richli et Roland Gobet, des conseillers communaux responsables de la PC et des chefs locaux, a salué l'esprit d'initiative exemplaire des deux localités pionnières. Et il saisi cette occasion pour faire le point.

La convention ratifiée par Vuadens et Vaulruz «correspond aux désirs réciproques des deux communes», assure M. Martial Progin, conseiller communal. En effet, Vaulruz s'épargne la construction d'un poste de commandement, en voie d'achèvement à Vuadens, dans le nouveau bâtiment édilitaire, et dont les dimensions n'ont pas été modifiées par la fusion. Vuadens, pour sa part, recevra un écot appréciable de son voisin. La construction (relative à la PC) est devisée à quelque 600 000 francs. Subven-

tions déduites, il restent environ 116 000 francs à répartir entre les deux communes, au pro rata de leur population. Vuadens payera 71 500 francs, Vaulruz 44 800 francs. Les frais d'exploitation et d'entretien font aussi l'objet d'une clef de répartition.

Avant de se «marier», les deux communes ont longtemps flirté: depuis l'instauration des cours obligatoires, elles ont collaboré. «Une politique intelligente», commente M. Donzallaz. L'office intercommunal de la PC aura son siège administratif à Vuadens, et un seul chef, celui de Vuadens, son collègue de Vaulruz étant adjoint. Ces structures ne sont pas immuables. A noter que le bâtiment édilitaire en construction abrite encore un poste d'attente et un abri public d'une centaine de places.

Ailleurs, les communes contactées

Douze autres groupements de communes devront être réalisés, en tenant compte des affinités existantes: cercles paroissiaux, scolaires et du service du feu, notamment. Les communes ont déjà été contactées voilà plus de deux ans. L'entrée en vigueur de la loi cantonale d'application de la législation fédérale sur la PC, le 1er avril, fera bouger les choses.

Les douze organismes pressentis: Sâles, Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes ensemble; Bulle et Morlon; Riaz seul; Marsens, Echarlens, Vuippens, Sorens, Gumefens, Avry et le Bry (poste en construction à Marsens); La Roche et Pont-la-Ville; Villarvolard, Hauteville, Corbières, Villarbeney et Botterens; La Tour-de-Trême seule; Broc seul; Gruyères-Le Pâquier; Grandvillard, Enney, Estavannens, Villarssous-Mont, Neirivue, Albeuve, Lessoc et Montbovon; Charmey, Châtel-sur-Montsalvens, Crésuz et Cerniat; Jaun seul. Ces communes sont en principe d'accord de passer une convention.

Postes sanitaires: du pain sur la planche

En Gruyère, six postes sanitaires combinés avec des abris devront être aménagés, soit un pour quelque 5000 habitants. Il s'agit de postes de 32 lits chacun, destinés à accueillir des civils ou des militaires. Le plan d'implantation en prévoit un pour Vuadens, Vaulruz et la paroisse de Sâles, deux pour Bulle, Gruyères et La Tour, un pour Marsens et Riaz (déjà construit), un pour l'Intyamon et un pour la vallée de la Jogne.

A cela s'ajoute encore la création de deux «postes de triage» pour les médecins (un pour 18 000 habitants), prévus dans les régions de Bulle et Broc. Enfin, au sommet, doit se construire un centre opératoire protégé (hôpital de secours, un pour 38 000 habitants) abritant 250 lits et des salles d'opération sophistiquées. La gestion de ce type de centre incombe à la Santé publique. En Gruyère, l'ouvrage se fera certainement à Riaz. Mais, apparemment, l'idée de conjuguer l'extension de l'hôpital et le centre opératoire a été abandonnée. La préfecture attend incessamment un rapport de l'Institut suisse des hôpi-L.R. taux

La Gruyère



Mobilier
pour centres
de protection civile
études et projets, fabrication

H. NEUKOM SA
8340 Hinwil-Hadlikon ZH
Téléphone 01 937 26 91